



Compte rendu de la réunion du 22 mars 2016

Présents : Mmes BOUDOT, DUSSAUSSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absente excusée : Mme BROCCQ.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 22 mars 2016 : **42 154.60 €**

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme DUSSAUSSOIS est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2016 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 19 janvier. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal

Au titre de la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

Maitrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement pluvial sur la route départementale 960 confiée à FP GEOMETRE EXPERT (Troyes) pour la somme de 7 900 € HT, soit 9 480 € TTC.

Achat de 10 tables pliantes chez CARREFOUR (Saint André les Vergers) pour la somme de 332.50 € HT, soit 399 € TTC.

Achat de 4 coussins berlinois à Comat et Valco (Montagnac) pour la somme de 2 784.20 € HT, soit 3 341.04 € TTC.

Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente de la parcelle cadastrée ZB 287, lieu-dit Terre Saint Loup.

Lotissement « Derrière le Clos » : vente du lot n° 6 : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour la vente du lot n° 6 pour la somme de 48 792 € et non 48 782 € comme indiquée dans la délibération du 1^{er} décembre 2015.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Lotissement « Derrière le Clos » : vente du lot n° 4 : Le conseil municipal refuse la proposition d'achat de ce lot à raison de 45 € TTC le m² au lieu de 57 € TTC le m².

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Lotissement « Derrière le Clos » : vente du lot n° 7 : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour la vente du lot n° 7 pour la somme de 50 388 € TTC.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Lotissement « Derrière le Clos » : vente du lot n° 9 : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour la vente du lot n° 9 pour la somme de 50 388 € TTC.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Mise en concurrence du contrat groupe assurance statutaire 2017-2019 : Le conseil municipal décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube d'engager la procédure de mise en concurrence du contrat groupe assurance statutaire 2017-2019.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Mise à jour du classement sonore des voies routières du département de l'Aube : Le conseil municipal valide le nouveau classement sonore des voies routières du département de l'Aube établi en juin 2015

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Acceptation de chèque : Le conseil municipal accepte d'encaisser un chèque de 50 € pour la mise à disposition de l'espace maillotin le 7 février 2016 et un chèque de 90.54 € en remboursement d'achats faits chez METRO.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Association Foncière de Remembrement : renouvellement de la convention de mise à disposition du matériel bureautique : Le conseil municipal accepte de mettre gratuitement à disposition de l'AFR de Mesnil-Sellières le matériel bureautique jusqu'à la fin du mandat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Redevances d'occupation du domaine du public communal liées aux chantiers provisoires de travaux sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité : Le conseil municipal décide d'instaurer les redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics et de distribution d'électricité et charge de SDEA de recouvrir ces redevances qui seront reversées intégralement à la commune.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal s'interroge sur l'existence d'une redevance de ce même type concernant le réseau de distribution d'eau potable.

Budget principal – Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2015 :

- Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2015 du budget principal établi par le comptable, conforme au compte administratif de l'année 2015 issu de la comptabilité communale.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

- Sous la présidence de M. Jean-Luc SECLIER, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2015 du budget principal qui présente les résultats suivants :

Résultats d'exécution 2015

Fonctionnement	+ 29 472.65 €
Investissement	- 129 396.46 €
Reports	
Fonctionnement	+ 75 394.49 €
Investissement	+ 95 270.83 €
Résultats	
Fonctionnement	+ 104 867.14 €
Investissement	- 34 125.63 €
Soit un résultat positif de	70 741.51 €

13 voix pour

Adopté à l'unanimité

Budget principal – Affectation des résultats de l'année 2015 au budget primitif 2016 : Compte tenu du solde de la section de fonctionnement, le conseil municipal affecte les résultats de l'année 2015 au budget primitif 2016 comme suit :

Ligne 001
Déficit d'investissement reporté (D001) 34 125.63 €

Compte 1068
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 34 125.63 €

Ligne 002
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 70 741.51 €

14 voix pour **Adopté à l'unanimité**

Budget annexe « Lotissement Derrière le Clos » – Approbation du compte de gestion et du compte administratifs de l'année 2015

- Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2015 du budget annexe établi par le comptable, conforme au compte administratif de l'année 2015 issu de la comptabilité communale.

14 voix pour **Adopté à l'unanimité**

- Sous la présidence de M. Jean-Luc SECLIER, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2015 du budget annexe qui présente les résultats suivants :

Résultats d'exécution 2015

Fonctionnement	+ 223 764.66 €
Investissement	– 170 603.20 €

Reports

Fonctionnement	- 29 048.46 €
Investissement	0.00 €

Résultats

Fonctionnement	+ 194 716.20 €
Investissement	– 170 603.20 €

Soit un résultat positif de 24 113.00 €

13 voix pour **Adopté à l'unanimité**

Budget annexe « Lotissement Derrière le Clos » – Affectation des résultats de l'année 2015 au budget primitif 2016 : Compte tenu des résultats constatés, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2015 au budget primitif 2016 comme suit :

Ligne 001
Déficit d'investissement reporté (D001) 170 603.20 €

Ligne 002
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 194 716.20 €

14 voix pour **Adopté à l'unanimité**

Tarifs communaux 2016 : Le conseil municipal fixe les tarifs communaux applicables au 1^{er} avril 2016 comme suit :

Rappel des tarifs communaux 2015 applicables depuis le 1^{er} avril (délibération n° 13/2015)

Salle des fêtes

Habitants de la commune :

Mariage, Banquet, Buffet froid	230 €
Vin d'honneur, Assemblée Générale, Réunion,	150 €
Jeunes (- de 20 ans, 1 seule fois par an)	150 €

Personnes extérieures à la commune :

Mariage, Banquet, Buffet froid	350 €
Vin d'honneur, Assemblée Générale, Réunion	200 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation de la salle des fêtes correspondantes sur la base de ces tarifs.

Cimetière – Columbarium – Jardin du Souvenir

(Délégation de compétence consentie au maire par le conseil municipal en date du 8 avril 2014)

Concession au cimetière (concession perpétuelle, hors frais d'enregistrement)	65 €
Concession au columbarium (concession temporaire, hors frais d'enregistrement)	
15 ans	200 €
30 ans	400 €
50 ans	600 €
Jardin du souvenir	Gratuit

Droit de place

(Délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2007)

Parking salle des fêtes du lundi au samedi matin	5 €/jour
Cour de la mairie du samedi après-midi au dimanche	5 €/jour

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Conditions de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations locales, exposants locaux et syndicats et structures auxquels la commune adhère : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de mettre à disposition **gratuitement** la salle des fêtes aux structures suivantes :

- le Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières
- l'Association Familiale de Mesnil-Sellières,
- l'Eveil de Mesnil-Sellières,
- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mesnil-Sellières,
- l'Association Communale de Chasse de Mesnil-Sellières,
- le Judo Club Maillotin,
- l'AGV de Mesnil-Sellières,
- l'Association Foncière de Remembrement de Mesnil-Sellières,
- le Club de la Rencontre,
- les Scouts de France,
- l'Association HARA GEÏ,
- l'Association les Amis du Parc,

- les Eclaireuses Eclaireurs de France,
- les écoles de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et les associations qui y sont rattachées,
- les communes et groupements de communes couvrant le périmètre de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »,
- les syndicats auxquels la commune adhère,
- les structures auxquelles la commune adhère.

Pour les autres associations de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et les expos vente organisées par des habitants de Mesnil-Sellières, il sera demandé **une participation de 30 €**, payable à la réservation après réception d'un avis de sommes à payer transmis par le Centre des Finances Publiques dont dépend la commune.

Dans tous les autres cas de figure, la location sera faite au même tarif que les personnes extérieures à la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation de la salle des fêtes correspondantes.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Subvention aux associations locales pour l'année 2016 : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2016 aux associations suivantes :

Associations locales	Montant accordé
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800 €
Association Communale de Chasse	100 €
Association Familiale de Mesnil-Sellières	800 €
Association Sportive BVB	60 €
Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières	700 €
Eveil de Mesnil-Sellières	800 €
Gymnastique Volontaire	300 €
Judo Club Maillotin	300 €
La Lyre d'Orient	20 €
Les Amis du Parc	75 €
Les Croqueurs de Pommes	30 €
L'UVA	150 €

Absentions des conseillers concernés

Adopté à la majorité

Assainissement pluvial RD 960 – RD 8 (La Chaussée) – état d'avancement : Le conseil municipal est informé qu'il est prévu de réaliser un puisard à l'angle de la RD 960 et la RD 8 dans la parcelle ZB 270, de positionner des avaloirs le long de la RD 960 avec la création d'un réseau de collecte et d'une tranchée filtrante, chemin de Brochot et pour la RD 8, de réaliser des puisards en différents points avec la création d'une tranchée filtrante rue Félix DELACOUR. L'ensemble des travaux est estimé à 180 497.50 €HT, soit 216 597 € TTC.

Assainissement pluvial RD 960 – RD 8 (La Chaussée) - acquisition de terrain : Pour réaliser un puisard à l'angle de la RD 960 et la RD 8, le conseil municipal décide d'acquérir 48 m² de terrain au nord de la parcelle ZB 270 pour l'euro symbolique. Les frais relatifs à cette opération (division foncière, clôture, frais de notaire) seront à la charge de la commune.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Assainissement pluvial RD 960 – RD 8 (La Chaussée) – demande de subvention au conseil départemental :

Le conseil municipal décide de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube au titre de la construction des bordures de trottoirs, caniveaux et assainissement pluvial en agglomération.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Budget principal – vote du budget primitif 2016 : Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'année 2016 qui s'équilibre en fonctionnement à **305 263 €** et en investissement à **421 132 €**.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Budget annexe « Lotissement Derrière le Clos » – vote du budget primitif 2016 : Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'année 2016 qui s'équilibre en fonctionnement **411 496 €** et en investissement à **270 604 €**.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu de la dernière réunion de la commission « patrimoine » qui s'est réunie pour fixer les priorités 2006, à savoir :

- travaux assainissement eaux pluviales sur la rd 960, chemin de Brochot et dans la Chaussée,
- voirie ruelle de la marjolaine et ruelle des arpents,
- accessibilité pour le bâtiment mairie,
- pose de ralentisseurs dans la grande rue et dans la Chaussée.

Il a été fait part aux conseillers municipaux des conclusions des réunions du CCAS, de la commission communale d'action sociale, de la commission communication, du SIVOS du COSEC de Piney, du SIGF de la Vaivre et de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne ».

Questions et communications diverses :

Rappel du syndicat de la Vaivre :

1. La date d'abattage des perches dans les parcelles est fixée au **15 mars** et celle du façonnage des têtes de chênes au **30 avril**.
2. Pour que le quorum soit atteint lors des réunions du syndicat, il est important que le titulaire puisse prévenir le suppléant en cas d'absence. Privilégier le sms plutôt que le mail.

Séance levée à 23h20